

Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers présents : 95 Dont suppléants : 2 Pouvoirs : 8 Absents excusés : 11 Absents : 4
--	---	---

Date de convocation : 6 mai 2014.

Vote(s) pour : 103

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 12 mai 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 1B : **Représentation du Conseil à différents organismes (SPL et SEML) :**

- **Fonctions de Président,**
- **Conditions de rémunération des représentants.**

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts des organismes au sein desquels il appartient à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole de désigner des représentants,

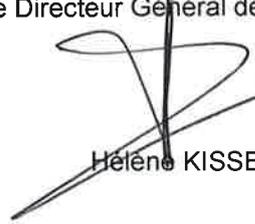
VU le dépôt d'un amendement proposant de supprimer les dispositions autorisant la perception d'une rémunération par les représentants désignés au sein de la SPL SAREMM et de la SEML TAMM,
CONSIDERANT que cet amendement a obtenu 7 voix pour et a été rejeté par 96 voix contre,

AUTORISE les représentants ainsi désignés à exercer les fonctions de Président qui pourraient leur être confiées au sein des Sociétés Publiques Locales et des Société d'Economie Mixte Locales suivantes : Monsieur Dominique GROS aux fonctions de Président de la SEML TAMM,

AUTORISE les conditions de rémunération suivantes des représentants ainsi désignés au sein des Sociétés figurant ci-après :

- SPL SAREMM :
 - 250 € maximum pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en qualité de délégué,
 - 600 € maximum pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en qualité de Président,
- SEML TAMM :
 - 250 € maximum pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en qualité de délégué,
 - 600 € maximum pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en qualité de Président.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 mai 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



Acte à classer

DG-ORGASPLTAM1B

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2014-05-14T10-06-31.00 (MI82202515)

Identifiant unique de l'acte : 057-245700240-20140512-DG-ORGASPLTAM1B-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Représentation du Conseil à différents organismes (SPL et SEML) : fonctions de Président - conditions de rémunération des représentants



Date de décision : 12/05/2014

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Acte : [erdp 1b.PDF](#)

Préparé

Date 14/05/14 à 10:06

Par [DELLES Catherine](#)

Transmis

Date 14/05/14 à 10:06

Par [DELLES Catherine](#)

Accusé de réception

Date 14/05/14 à 10:13